

des ennemis de votre fille, je me demandai : Comment pourra-t-elle défendre son enfant, celle qui n'a pas su se défendre elle-même ?

La princesse se couvrit le visage de ses mains.

—Monsieur, monsieur, s'écria-t-elle d'une voix entre-coupée par les sanglots, vous me brisez le cœur !

—A Dieu ne plaise que telle soit mon intention madame !

—Vous ne savez pas quel homme était mon père, vous ne savez pas les tortures de mon isolement, la contrainte employée, les menaces...

Lagardère s'inclina profondément.

—Madame, dit-il d'un ton de sincère respect, je sais de quel saint amour vous chérissiez M. le duc de Nevers. Le hasard qui mit entre mes mains le berceau de votre fille me fit entrer malgré moi dans les secrets d'une belle âme. Vous l'aimiez ardemment, profondément, je le sais. Cela me donne raison, madame, car vous êtes une noble femme, car vous étiez une épouse fidèle et courageuse. Et cependant vous avez cédé à la violence.

—Pour faire constater mon premier mariage et la naissance de ma fille.

—La loi française n'admet pas ce moyen tardif. Les vraies preuves de votre mariage et de la naissance d'Aurore, c'est moi qui les ai.

—Vous me les donnerez ! s'écria la princesse.

—Oui, madame. Vous avez, disais-je, malgré votre fermeté, malgré les souvenirs si récents d'un bonheur perdu, cédé à la violence. Eh ! bien ! la violence employée contre la mère ne pouvait-elle pas, ne peut-elle pas être renouvelée vis-à-vis de la fille ? N'avais-je pas, n'ai-je pas encore le droit de préférer ma protection à toute autre, moi qui n'ai jamais